



ÉLECTIONS MUNICIPALES Les candidats répondent aux questions des DNA (2/3)

PETITE ENFANCE

Entre statuo quo, principe de subsidiarité et mutualisation



L'intercommunalité est amenée à prendre de plus en plus de place dans la vie quotidienne. Êtes-vous pour ou contre le transfert de la compétence petite enfance à la Communauté d'agglomération de Colmar (CAC) ?

■ Bertrand Burger (Colmar veut bouger)

« Concernant la petite enfance je suis très attaché à la subsidiarité. Le périscolaire et la petite enfance sont des compétences de proximité par excellence. Il me semble inopportun de les transférer intégralement à la CAC. »

■ Gilbert Meyer (Colmar j'aime)

« La Communauté d'agglomération de Colmar est une intercommunalité de projets portant les politiques structurantes du territoire (économie, déplacements, habitat, réseaux...). Les compétences de proximité restent exercées au plus près, soit par les communes.

Le transfert de la compétence petite enfance a été évoqué à plusieurs reprises. L'ensemble des maires de la CAC a toutefois souhaité qu'elle reste exercée par les communes. Il paraît en effet évident que la gestion de cette compétence sur notre territoire, compte tenu de la proximité et l'adaptabilité qu'elle suppose, est plus efficiente à l'échelle des communes, qu'au niveau intercommunal. Par ailleurs, nous voyons les difficultés de deux intercommunalités proches, qui ont pris en charge la compétence de la petite enfance. Raison supplémentaire qui conforte la position actuelle de la CAC. Cette position n'empêche pas les communes de coopérer à leur niveau selon les opportunités qui s'offrent à elles. Je rappelle que la CAC, via sa politique de soutien aux projets communaux, peut participer au financement d'équipements liés à la petite enfance (cas du périscolaire de Jebnheim en 2012, apport de 100 000 € de fonds de concours de la CAC). »

■ Victorine Valentin (Un nouvel élan pour Colmar)

« Depuis 40 ans, la politique familiale de Colmar est figée dans le temps : les places publiques en crèches et halte-garderie sont rares, la municipalité préfère renvoyer vers une gestion privée associative plutôt que d'assumer ses missions (c'est aussi le cas pour les cantines scolaires et le périscolaire). Les temps ont

depuis changé : le postulat qui voulait que la femme s'occupe de la maison est révolu et le taux d'emploi des femmes s'est sensiblement rapproché de celui des hommes.

Il faut donc proposer des solutions adaptées à cette évolution et à son impact sur les besoins des familles. Le transfert de la compétence petite enfance à la CAC irait dans ce sens : il permettrait de mutualiser les équipements, les personnels, les compétences qui existent déjà dans chaque commune et de proposer des structures à l'amplitude horaire adaptée aux horaires décalés (3/8). À terme, le transfert de la compétence générera également des économies en évitant les doublons entre équipements trop proches. »



■ Frédéric Hilbert (Vivre Colmar)

« Pour la première fois, les élus siégeant à la CAC seront désignés directement par les électeurs. C'est une belle avancée démocratique qui permettra peut-être au débat d'exister dans cette assemblée.

Le poids et les compétences de la CAC sont appelés à se développer. Colmar ne doit plus entretenir son isolement. Les flux de population de la ville vers les zones urbaines périphériques ont des conséquences qu'il faut appréhender de manière globale, avec l'ensemble des communes de la CAC. Il faudra de plus en plus réfléchir en territoire, plus qu'en commune pour un grand nombre de domaines.

La petite enfance est une des compétences qu'il faut transférer à la CAC. De nombreuses intercommunalités, dont la M2a (Mulhouse Alsace Agglomération), l'ont déjà fait. Il s'agit de mutualiser et d'optimiser les moyens afin d'offrir au coût le plus juste le meilleur service. Sur un territoire plus important, il sera plus facile de mettre en place une diversité de mode de garde qui permette de prendre en compte les horaires de travail décalés et les temps partiels, qui malheureusement augmentent. »

Village de marques contre industrie

Êtes-vous pour ou contre le projet de village de marques à Sainte-Croix-en-Plaine ?

■ Bertrand Burger (Colmar veut bouger)

« Je sais que certains Colmariens sont séduits par l'idée de disposer d'un village de marques aux portes de notre ville. Mais il serait irresponsable d'oublier la centaine de magasins fermés au centre de Colmar. Nous n'arriverons jamais à les rouvrir si nous soutenons le village de marques. Il faut faire venir en centre-ville les grandes marques qui manquent à Colmar.

Les terrains permettant d'accueillir de nouvelles entreprises industrielles de grande taille sont rares en région colmarienne. Avec ses 18 hectares constructibles, le site de Sainte-Croix-en-Plaine est stratégique sur ce plan. En termes d'emplois, le calcul est vite fait. Des entreprises industrielles peuvent embaucher bien plus qu'un village de marques. Et de façon certainement plus durable. »

■ Gilbert Meyer (Colmar j'aime)

« À la date d'aujourd'hui, on ne peut être ni pour ni contre. Pourquoi ? Parce que tout simplement, il n'y a pas de projet. Le « Centre de marques » peut seulement être vu comme projet, après la révision du POS et du SCoT, puisqu'à la date d'aujourd'hui, ces deux documents d'urbanisme ne permettent pas la présentation d'un projet. En plus, la révision du SCoT ne relève pas du conseil municipal de Colmar mais des délégués des 62 communes concernées. Le moment venu, c'est à eux de juger.

Par ailleurs, le moment venu, dans toute formulation d'avis par le conseil municipal de Colmar, il doit être tenu compte de la situation du commerce colmarien. Soucieux de la pertinence du commerce local, il ne peut être fait aucune impasse là-dessus.

Par ailleurs, faut-il préciser que le terrain convoité n'appartient



Le terrain où est prévu l'aménagement du centre Marques Avenue. PHOTO ARCHIVES DNA

ni à la Ville de Colmar, ni à la CAC. Sur le plan foncier, c'est donc la commune de Sainte-Croix-en-Plaine qui maîtrise le levier décisionnel. De plus, il ne faut pas seulement voir le « Centre de marques » mais aussi l'extension de Cora Housen avec près de 9 000 m² supplémentaires. Je m'étais positionné contre ce projet d'une façon ferme. Je n'entends pas les autres concurrents sur ce dernier projet. »

■ Victorine Valentin (Un nouvel élan pour Colmar)

« Trois points clés détermineront notre position. Premier point, une municipalité a peu d'influence sur la concurrence entre nouvelles et anciennes formes de commerce, surtout à l'heure où le principal challengeur du commerce traditionnel est internet. Si le village de marques ne se fait pas près de Colmar, il se fera un plus loin et nous perdrons les retombées en terme d'emploi sans protéger les commerces actuels.

Deuxième point, les coûts externes (voies d'accès, réseaux) doivent être à la charge du porteur de projet. Les retombées fiscales doivent compenser les coûts de fonctionnement pour les collectivités.

Troisième point, l'emploi doit être au rendez-vous, et les règles en matière d'horaires d'ouverture les mêmes que pour les autres commerces.

Notre position : pas d'hostilité a priori, mais une discussion serrée avec le porteur de projet sur les points ci-dessus, sous le regard vigilant d'une « conférence citoyenne » que nous proposerons à la CAC et à la commune de Sainte-Croix-en-Plaine d'organiser. »

■ Frédéric Hilbert (Vivre Colmar)

« J'ai été parmi les premiers à exprimer publiquement mon opposition à l'implantation de cette grande surface. Les raisons sont nombreuses.

La première est la nécessité de

réduire le rythme de consommation foncière. Les terres agricoles ou les terrains pour les entreprises sont suffisamment rares pour qu'on évite de les transformer en parkings.

La création d'une telle grande surface aurait également des conséquences sur l'emploi, les postes créés en périphérie de la ville entraîneraient la destruction d'emplois dans un secteur bien plus large.

Enfin, et bien que je pense que nous devrions consommer moins mais mieux, si les différentes boutiques de ce village de marques tiennent tant à venir s'installer dans la région colmarienne, encourageons les donc à venir s'installer dans les nombreux fonds de commerce vides du centre-ville. Nous ne devons plus réfléchir à court terme, mais à moyen et long terme. Le SCoT qui a été approuvé ne permettait pas cette implantation, restons ferme politiquement en respectant les décisions prises. » ■

les tentations

14|31 MARS

nouvelle collection 2014

www.roche-bobois.com

MULHOUSE Meubles Bernardot
A36, sortie Ile-Napoléon - 71 av. de Fribourg - 68110 Illzach
03 89 61 96 86 - Le samedi en NON-STOP 9h - 19h

COLMAR Centre-ville
8/9 place Jeanne-d'Arc - 68000 Colmar
03 89 41 36 69 - Le samedi en NON-STOP 9h - 18h30